



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 juin 2022

Question n° 18 de M. Pierre Conscience, déposée le 5 avril 2022 « Crise sanitaire et commerçants »

Rappel

« La crise sanitaire a lourdement impacté la situation des commerçant·e·s, qui ont dû faire face à de longues périodes de fermeture et à des baisses substantielles de leurs chiffres d'affaire. Pour soutenir les commerçant·e·s durant cette période, la Ville de Lausanne a mis sur pied à diverses reprises des dispositifs d'aide financière, notamment d'aide à la consommation par la distribution de bons d'achats et de bons cadeaux réservés aux commerces lausannois, par lesquels la Ville s'engageait à subventionner une partie de la consommation réalisée dans ces enseignes. Mais il semble étonnement que cette mesure a moyennement fonctionné et qu'une part importante de ces bons soit passée directement des boîtes aux lettres des habitant·e·s de Lausanne à la poubelle à papier. La Municipalité de Lausanne peut-elle fournir un bilan économique de ces mesures ? Dans quelle proportion ces bons ont-ils été utilisés ? Dans quels commerces ont-ils été le plus consommés ? Combien d'argent a ainsi été dégagé par la Ville pour soutenir la consommation populaire et les commerces lausannois ? Quelle a été la réception de cette mesure par les commerçant·e·s ? Aussi, La Municipalité envisage-t-elle de reproduire de telles mesures dans le cas où une nouvelle situation de crise, économique et/ou sanitaire, venait impacter aussi lourdement les commerces lausannois ? Prévoit-elle d'autres mesures de soutien à la consommation populaire et aux commerces ? ».

Préambule

L'opération de soutien au commerce lausannois a été menée en partenariat avec la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) par l'impression d'une édition spéciale de bons Enjoy Lausanne qui présentaient l'avantage d'être déjà connus des consommatrices et consommateurs.

Les objectifs de l'opération étaient de soutenir aussi bien le pouvoir d'achat de la population que le chiffre d'affaire des commerces lausannois confrontés à des fermetures et à la concurrence électronique, et ainsi à atténuer pour toutes et tous les impacts négatifs de la crise sanitaire. Elle s'est déroulée sur une année, de l'automne 2020 à la fin de l'été 2021.

Dans un premier temps, chaque habitant·e majeur·e a reçu, par courrier, un carnet de cinq bons de réduction d'une valeur total de CHF 40.- à faire valoir dans l'un des 300 commerces de détail partenaires de l'opération ou au marché. Les Lausannoises et Lausannois pouvaient ainsi faire jusqu'à 20% d'économie sur leurs achats tout en soutenant le commerce local.

Dans un second temps, les quelques 35'000 bénéficiaires du subsidie partiel ou complet à l'assurance maladie se sont vus offerts un carnet de bons d'achat d'une valeur de CHF 100.- par ménage complétés d'un bon CHF 50.- par enfant mineur, sans qu'aucune condition d'achat minimum requise.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité peut-elle fournir un bilan économique de ces mesures ?

En premier lieu, la Municipalité constate que ses actions de soutien inédites ont permis de participer au développement de la Société coopérative des commerçants (SCCL), qui a ainsi pu doubler son réseau de commerces (passant de 160 à 320 membres), de passer des bons Enjoy imprimés sur du papier à des cartes à prépaiement et de contribuer activement à surmonter une période difficile.

En second lieu, la Municipalité constate qu'un volume de chiffre d'affaire global d'environ CHF 5.3 millions en faveur des commerçants lausannois a été produit grâce aux bons. L'effet de levier espéré était supérieur à CHF 5.3 millions, mais la seconde fermeture des commerces dits non essentiels et le prolongement de la crise sanitaire semblent avoir détourné, au moins temporairement, les acteurs économiques privés de la consommation.

Question 2 : Dans quelle proportion ces bons ont-ils été utilisés ?

Le taux de retour des bons de réduction s'est élevé à 20% et celui des bons d'achat à 38%. La moyenne globale se situe à 30%. La seconde opération ciblée sur les ménages les plus modestes en 2021 a donc remporté un succès plus clair que celle destinée à toute la population en 2020.

Question 3 : Dans quels commerces ont-ils été le plus consommés ?

320 commerces et stands de marchés encaissaient les bons émis par la Ville. A la fin de l'opération, ils sont dans leur immense majorité restés membres de la SCCL. Le secteur qui a le plus bénéficié de l'action est celui de l'alimentation qui représente un grand nombre d'acteurs économiques.

	Valeurs des bons encaissés	Pourcentage par catégorie
Alimentation, boissons	1'146'790	47.42%
Informatique, technologie, musique	331'398	13.07%
Mode, habillement	242'680	10.03%
Librairie, papeterie	174'140	7.20%
Jouets, divertissement, concept store, cadeaux	136'764	5.65%

Lunetterie, opticien	91'965	3.8%
Beauté, bien-être, santé	67'882	2.81%
Sport, outdoor	63'858	2.64 %
Bijouterie, horlogerie	51'022	2.11%
Pharmacie, droguerie	43'962	1.82%
Divers	35'196	1.46%
Fleuristes	21'472	0.89%
Meubles, décoration, arts	11'616	0.48%
Total	2'418'744	100%

Question 4 : Combien d'argent a ainsi été dégagé par la Ville pour soutenir la consommation populaire et les commerces lausannois ?

Entre 2020 et 2022, les remboursements aux commerçant·e·s se sont élevés à CHF 2.42 millions, auxquels s'ajoutent les frais liés à l'opération (communication, impression, engagement d'une auxiliaire pour gérer les remboursements, frais d'envoi, etc.) d'environ CHF 300'000.- ainsi que le soutien à la SCCL pour les tâches lui incombant d'un montant de CHF 100'000.-. L'opération a ainsi coûté CHF 2.82 millions à la Ville.

En marge de l'opération Enjoy, pour cette même période, d'autres actions de soutien au commerce ont également été lancées par la Ville comme la gratuité des terrasses, des stands de marché et des étalages pour CHF 5.2 millions, le renoncement à la perception de loyers commerciaux et de DDP pour CHF 4.2 millions, etc.

Question 5 : Quelle a été la réception de cette mesure par les commerçant·e·s ?

Les commerçants ont adhéré au système proposé en nombre en signant un contrat avec la SCCL. La totalité des montants des bons encaissés a été remboursée aux commerçant·e·s, alors qu'une participation de 5% avait initialement été imaginée, sur le modèle des cartes de crédit. La SCCL tire un bilan particulièrement positif de l'action de soutien de la Ville qui lui a permis de se développer et de se faire connaître de nouveaux commerçant·e·s.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Pierre Conscience.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 23 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod




Le secrétaire
Simon Affolter

